

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

Séance du lundi 20 septembre
2021
N° CP-2021-8-2-11

POLITIQUE DU TOURISME :
PROGRAMME D'ACTIONS 2021 DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DU
MASSIF DES VOSGES 2020-2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

MAURER Jean-Philippe
RUCH Valérie
STRAUMANN Eric
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CP-2020-8-2-4 du 11 septembre 2020 de la Commission permanente du Département du Haut-Rhin, d'une part, ainsi que la délibération n° CD-2020-008 du 22 juin 2020 de la Commission permanente du Département du Bas-Rhin d'autre part, approuvant toutes deux la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-3-2 du 15 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 « Attractivité, Tourisme et Montagne »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-5-8-10 du 31 mai 2021 relative à la Décision Modificative n°1 (DM1) du Budget Primitif 2021 de la CeA,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande de subvention formulée par ADT en date du 8 février 2021,
- VU l'avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 30 août 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue deux subventions de fonctionnement d'un montant total de **42 790 €** à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2021 dans le cadre de la Stratégie touristique du Massif des Vosges, et déclinées comme suit :
 - o Itinérance et agrotourisme **13 860 €**
 - o Ecosystème digital et marché allemand **28 930 €**

Les subventions seront versées en une seule fois après signature de la convention financière par les parties ; les crédits seront prélevés sur l'opération P059O001-1038-65-65748-633 – tranche de financement P059O001T19 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Approuve la convention financière y afférente, annexée à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité